



---

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

## PROCES-VERBAL n°19

**Date de la réunion : Réunion restreinte du Vendredi 23 Janvier 2026**

**Lieu : DSFM – 2 rue Bellanger – 76190 YVETOT**

**Présidence : Mme Laetitia HANOUET**

**Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – M Harry HECKMANN – M. Pierre LECORNU**

---

### **RAPPEL AUX CLUBS**

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

### **RE COURS**

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.



## **RECTIFICATIF**

### **PV N°18**

#### **CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

**Match 55093677 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 21 / YVETOT AC 21 DU 22 Novembre 2025**

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

**Il faut lire :**

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

**La Présidente de la  
commission**

**Mme Laetitia HANOUET**

**Le secrétaire de la  
commission**

**Pierre LECORNU**